

Autriche : les 8 Irakiens ayant violé une touriste allemande et condamnés font appel

écrit par Christine Tasin | 3 mars 2017

Encore une histoire de réfugiés bien sous tous rapports. Réfugiés, oui, parce que 5 des 8 clandestins arrivés en Autriche entre mai et décembre 2015 (date de leur forfait) avaient reçu le statut de réfugié... Les enquêtes vont vite, en Autriche.

La victime était ivre, et voilà de la chair fraîche à disposition pour servir de déversoir au trop-plein de ces salauds.

Je rappelle en passant cette video que nous a fait découvrir Gamma, qui démontre qu'en islam qui veut se vider les bourses peut (et doit) utiliser les nourrissons :

<http://resistancerepublicaine.com/2015/12/02/lislam-encourage-la-pedophilie-meme-avec-des-nourrissons/>

4 de ces violeurs rencontrent la femme ivre, l'amènent dans un appartement et en appellent 4 autres à la rescousse. Il faut faire profiter les copains de la belle aubaine, n'est-ce-pas ? Et tout cela se passe en même temps que les agressions sexuelles de Cologne...

Naturellement, les 8 hommes crient leur innocence et accusent la salope d'avoir été consentante. Ivre morte, consentant à avoir

des rapports sexuels avec 8 hommes ? C'est cela...

Les 8 hommes ont été condamnés à des peines de 8 à 13 ans de

prison... Mais j'ai l'impression que personne n'a remis en cause leur statut de réfugié, que personne n'a demandé leur réexpédition manu militari en Irak...

Bref, ils seront à nouveau sur le marché des violeurs potentiels dans peu d'années, puisqu'en Autriche comme en France (merci l'UE) on a peur de radicaliser en prison et que, tout le monde le sait depuis Taubira qui a fait des émules partout, la prison ne sert à rien.

Surprise, les avocats des Irakiens parlent de faire appel (ben voyons) mais aussi les procureurs autrichiens. Pourquoi ceux-ci ? Trouvent-ils la sanction trop forte ou pas assez ? [L'article de journal](#) relatant l'affaire ne le précise pas.

Par contre la conclusion laisse pantois :

Un avocat a rappelé que le viol a été commis environ au même moment que les agressions sexuelles très médiatisées survenues lors du festival de Cologne, en Allemagne, et que la lourdeur des sentences envoie le « message additionnel » que de tels actes ne seront plus tolérés.

Faut-il en déduire que jusque-là le viol par des clandestins-réfugiés était toléré ?

On en reste baba. Mais le degré de dhimmitude de nos dirigeants et d'un certain nombre de juges, en Europe, est tel qu'il y a une certaine logique...